



ASSOCIATION HENRY DUNANT – France

Messagerie : henrydunant.asso@orange.fr

Internet : www.assohenrydunant.org

Compte rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Henry Dunant – France du 26 mai 2016

Le jeudi 26 mai 2016, une **Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de l'Association Henry Dunant – France**, convoquée le 5 mai par le Conseil d'Administration, s'est réunie au siège de la Croix-Rouge Française 98 rue Didot 75014 de 14 à 19h. Etaient présents 8 membres de l'Association investis de 11 pouvoirs, soit un total de 19 voix exprimables. Le nombre de membres cotisants était de 25 en 2015. Le quorum est donc atteint.

Par ailleurs, pour pallier les difficultés de déplacement annoncées pour la journée du 26 mai et afin d'orienter les choix de l'AGE, les membres internautes avaient pu à partir du 21 mai, exprimer par courriel leur préférence parmi les 3 options proposées à l'AGE :

1. **Elargissement du Conseil d'Administration** pour permettre à celui-ci de désigner un **nouveau bureau** (selon nos statuts, au moins un(e) Président(e), un(e) Secrétaire Générale, un(e) Trésorier(e). Il sera proposé à l'Assemblée d'ajouter de nouveaux administrateurs porteurs d'un projet pour l'AHD ou disponibles pour participer à l'élaboration d'un tel projet.
2. **Mise en sommeil « aménagé »** de l'association, avec des activités minimales permettant de conserver l'existence administrative de l'AHD, préservant ainsi la possibilité d'un redémarrage ultérieur. Les modalités seront à définir par l'AGE car différentes formules sont possibles. Cette mise en sommeil est de fait notre situation actuelle, mais elle doit être aménagée en tenant compte d'un « Bureau démissionnaire ».
3. **Dissolution définitive de l'AHD**. Si c'est le choix de l'AGE, il faudra conformément aux statuts, décider de l'utilisation des dernières ressources de l'association et désigner un ou plusieurs membres mandatés pour conduire le processus administratif de la dissolution définitive.

12 membres internautes (sur 78 cotisants et sympathisants internautes destinataires des possibilités de choix par mail) ont exprimé leur préférence quant aux options proposées ; 4 membres en plus de leur pouvoir, ont indiqué un choix parmi les 3 options proposées :

Choix des options	Options seules	Options et pouvoir	Résultats
Option 1	2		2
Option 1 sinon 2	4	1	5
Option 1 sinon 2 sinon 3	1	1	2
Option 1 sinon 3	1		1
Option 2	4	1	5
Option 3 directe		1	1
Totaux des colonnes	12	4	16

Après l'enregistrement des pouvoirs, puis des choix exprimés par mail et un bref rappel de la situation de l'AHD, il a été constaté qu'aucune candidature, ni pour le poste de président, ni pour une autre fonction du bureau, ne s'était exprimée, ni parmi les destinataires des courriers et courriels du président, ni parmi les personnes présentes.

Le débat s'est alors engagé sur la question fondamentale, c'est-à-dire l'élection d'un nouveau bureau ; les membres du précédent bureau, arrivés à la fin de leur mandat d'Administrateur depuis l'AG de mai 2015, avaient décidé de ne pas se représenter au bureau. Il appartenait donc au Conseil d'Administration (CA) du 7 octobre 2015 d'élire un nouveau bureau. Devant son incapacité à procéder à cette élection faute de candidats, le Conseil d'Administration avait alors conclu à la nécessité de réunir une AGE en 2016 afin de statuer sur les 3 options ci-dessus.

L'assemblée constate :

Option 1. Aucune proposition à ce jour, ne permet d'élire un nouveau bureau, même constitué au minimum d'un Président et d'un Trésorier.

Option 2. Pour satisfaire le choix des membres, la mise en « sommeil aménagé » (qui est en fait la situation actuelle) peut être retenue à condition d'être limitée dans le temps, car elle sous-entend que le Président Guy Zimmermann et la Secrétaire Générale Michèle Pourteau acceptent d'assurer leur fonction exécutive jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau.

Option 3. Dissolution immédiate.

Après discussion, chacun s'étant longuement exprimé, la décision suivante a été adoptée par 15 voix sur 19 :

« L'AGE constatant l'impossibilité actuelle pour le CA de constituer un nouveau Bureau faute de candidats, décide que si un prochain CA réuni au plus tard le 09/12/2016 ne peut élire un nouveau Bureau constitué au minimum d'un Président et d'un Trésorier, l'AHD sera dissoute conformément à la loi régissant les associations issue de la loi de 1901. Conformément aux statuts de l'Association Henry Dunant - France, il appartiendra à ce Conseil d'Administration de procéder à la liquidation des biens restants et de conduire cette dissolution à terme. La convocation d'une nouvelle AGE ne sera pas nécessaire pour procéder à cette dissolution».

Il en découle qu'un nouveau Président(e) et un nouveau Trésorier(e) sont à trouver avant le 9 décembre 2016, ce qui paraît tout à fait possible. Cette date est l'ultime délai supplémentaire accordé à notre association pour avoir une chance de survie, puis de redémarrage progressif d'un minimum d'activités. Rappelons que d'après nos statuts, le Président et le Trésorier sont choisis par le Conseil d'Administration parmi les Administrateurs. Les membres de l'association qui souhaitent la poursuite de l'AHD, doivent dès maintenant renouveler leurs efforts pour faire aboutir cette solution.

Marie Noëlle THIRODE, membre sympathisant depuis de nombreuses années a accepté de devenir administratrice. Ce que l'Assemblée accepte à l'unanimité.

Enfin pour des raisons évidentes, l'AGE décide de ne pas lancer d'appel de cotisation pour l'année 2016.

Nous rappelons que le courrier concernant l'Association Henry Dunant doit être adressé directement chez le Président car la boîte postale de la MDA7 rue Amélie n'est plus utilisée. L'adresse mail de l'association est toujours en fonction. Le site internet est toujours en activité, mais sa maintenance est momentanément arrêtée car la maison de Serge Détrée a brûlé. Nous lui adressons nos pensées amicales.

Le Président de séance

La secrétaire de séance